



AES / AMP, Agent de soin de jour

Dès que possible au 30/09/2025

Contrat de Travail Temporaire 35h/sem

Description du poste

En référence à la loi 2002 – 2 qui définit dans son article 3 que : « L'action sociale est conduite dans le respect de l'égalité dignité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux ». Le professionnel agit suivant le cadre légal et en conformité avec les règles en vigueur dans la Fondation et dans l'établissement. L'aide soignant assure ses missions dans le cadre du projet de la Fondation des amis de l'atelier et du projet d'établissement du FAM et des dispositions de la Convention Collective nationale de travail du 15 mars 1966. Il travaille en collaboration avec l'équipe pluri-professionnelle. L'aide soignant aura en référence un groupe de personnes et participera à la formalisation des projets personnalisés. Dans le cadre du projet personnalisé de la personne, l'aide soignant a pour missions principales : - Accompagner la personne en situation de handicap psychique dans les actes essentiels de la vie quotidienne, en tenant compte de sa demande, ses besoins et de son degré d'autonomie. Favoriser le développement ; la restauration ou le maintien de ses potentialités dans l'accomplissement de ces activités - Dans une relation de confiance, soutenir la personne dans sa vie sociale et relationnelle. - Contribuer au maintien des liens avec la famille ou les proches - Aider la personne à prendre en charge sa santé et son bien-être dans un environnement adapté et sécurisant. L'aide soignant de par sa formation portera une attention particulière à l'état de santé de la personne, à ses soins d'hygiène et à son environnement.

Missions

Il travaille en collaboration avec l'équipe pluri-professionnelle. L'aide soignant aura en référence un groupe de personnes et participera à la formalisation des projets personnalisés. Dans le cadre du projet personnalisé de la personne, l'aide soignant a pour missions principales : - Accompagner la personne en situation de handicap psychique dans les actes essentiels de la vie quotidienne, en tenant compte de sa demande, ses besoins et de son

degré d'autonomie. Favoriser le développement ; la restauration ou le maintien de ses potentialités dans l'accomplissement de ces activités - Dans une relation de confiance, soutenir la personne dans sa vie sociale et relationnelle. - Contribuer au maintien des liens avec la famille ou les proches - Aider la personne à prendre en charge sa santé et son bien-être dans un environnement adapté et sécurisant. L'aide soignant de par sa formation portera une attention particulière à l'état de santé de la personne, à ses soins d'hygiène et à son environnement.

Établissement

FAM De Villecresnes - SILVAE

68 rue d'Yerres

Villecresnes (94440)

Association : Fondation Les Amis de l'Atelier

Horaires

07h30-14h30/ 13h30-20h30/ 08h00-20h00
